

UN PEU D'HISTOIRE

1907-2007 : L'ÉCOLE MATERNELLE DE CUNAC A 100 ANS Extrait du registre des délibérations municipales de Cunac : session extraordinaire du 6 janvier 1907

Monsieur le Maire déclare la discussion ouverte sur le projet de création d'une classe enfantine annexée à l'école communale mixte et donne connaissance de la réponse de Monsieur le Ministre de l'instruction publique à cette demande. Unaniment, les membres présents du Conseil transmettent les doléances des pères de famille, et après en avoir délibéré, prient Monsieur le Ministre de ne pas surseoir à la création demandée en voulant bien tenir compte des motifs suivants :



1° Monsieur le Ministre considère que les 18 enfants inscrits à l'école de Cunac et la fréquentant quoique n'ayant pas atteint l'âge scolaire constitueront le contingent de la nouvelle classe.

Un tiers au moins ayant atteint l'âge de cinq ans ne sont pas admis pour la raison majeure qu'il n'y a pas suffisamment de place dans la salle d'école actuelle. De plus, les classes enfantines prenant les enfants à partir de quatre ans, il ressort d'une sérieuse enquête que le contingent comprendrait dès le début un quarantaine d'élèves.

2° L'effectif de l'école est passé de 55 élèves au mois d'octobre à soixante élèves à fin décembre. Cette augmentation de sept unités ne comprend que des enfants en âge scolaire dont les parents sont venus s'établir à Cunac depuis lors. Le nombre des enfants d'âge scolaire fréquentant l'école est donc de 42 à l'heure actuelle. Ce chiffre s'augmenterait, dès la création demandée, de tous les élèves de la commune fréquentant des écoles publiques et libres de Saint-Juéry, Albi, Cambon ou Bellegarde et qui sont envoyés par leurs parents, ceux-ci voyant l'école de Cunac trop chargée pour une seule personne.

Les parents des dits élèves ont d'ailleurs et à plusieurs reprises, énergiquement réclamé contre cet état de choses, l'envoi de leurs enfants dans des écoles éloignées constituant pour eux un dérangement souvent onéreux. A la suite de ces réclamations qu'il juge absolument fondées et en tenant compte des arguments précédents,

Le Conseil,

Considérant que le chiffre relativement élevé de la population scolaire de Cunac n'est pas un accident temporaire,

Qu'il ne peut qu'augmenter d'année en année, l'extrême voisinage des centres industriels de Saint-Juéry et Arthès, amenant sans cesse de nouveaux venus,

Consent par avance à assurer les sacrifices nécessaires pour donner satisfaction aux désirs légitimes de la population et prend de nouveau en vue de la création demandée, l'engagement de solder pendant dix ans au moins les dépenses qui incombent de ce fait à la commune en application du décret du 16 mars 189.

Ainsi délibéré.

Ont signé : BORIES Albert, maire // LAVABRE Célestin // BARREAU Henri // TEYSSEYRE Pierre // ROLLAND Louis // JUERY Louis // FOURNIALS Antoine // LAUQUE Antoine.

Extrait du registre des délibérations municipales de Cunac du 28 avril 1907

Le Maire communique au Conseil l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique en date du 12 avril 1907 décidant la création d'une classe enfantine annexée à l'école mixte de la commune. Cet arrêté devant avoir son effet à dater du 1^{er} juin, il invite les membres du Conseil à prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement de cette classe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote d'abord une somme de 80 francs pour assurer le paiement de l'indemnité de résidence due à l'adjointe qui sera chargée de la classe enfantine.

Il décide ensuite d'affecter le local destiné au cabinet du maire dans le plan primitif à la nouvelle salle de classe.

Pour la réalisation de l'emménagement de cette salle et du mobilier scolaire indispensable une somme de cent quarante francs est votée. Il sera dressé un devis estimatif de toutes ces dépenses qui se monteront environ à la somme de deux cent soixante dix francs.



Le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire les dépenses de première installation, par voie de régie économique, et se propose de solliciter du Conseil général un secours pour permettre à la commune de parfaire la totalité des dépenses d'installation.

Ont signé : BORIES Albert maire // TEYSSEYRE Pierre adjoint // FOURNIALS Antoine // BORIES Antonin // LAUQUE Antoine // ROLLAND Louis.